

PAQUET TÉLÉCOM : LE PARLEMENT EUROPÉEN SAISIRA-T-IL SA DERNIÈRE CHANCE DE SAUVER LES LIBERTÉS ?

LE 1 OCTOBRE 2009 LA QUADRATURE DU NET

Bruxelles, le 30 septembre 2009. Le 28 septembre dernier, le Parlement européen a décidé de ne pas rediscuter les dispositions attentatoires à la neutralité du Net¹ dans le Paquet Télécom. L'amendement 1382, qui protège les droits fondamentaux des citoyens européens, sera donc l'unique objet de négociation durant la procédure de conciliation³ qui réunira dans les [...]

Bruxelles, le 30 septembre 2009. Le 28 septembre dernier, le Parlement européen a décidé de ne pas rediscuter les dispositions attentatoires à la neutralité du Net¹ dans le Paquet Télécom. L'amendement 1382, qui protège les droits fondamentaux des citoyens européens, sera donc l'unique objet de négociation durant la procédure de conciliation³ qui réunira dans les prochains jours des représentants du Parlement et du Conseil de l'Union Européenne en vue de parvenir à un texte de compromis sur le Paquet Télécom. Lors des réunions à venir, ou bien la rapporteure Catherine Trautmann défendra les droits des citoyens à un libre accès à Internet, ou le Parlement s'inclinera devant l'acharnement coupable du Conseil.

La première réunion des parlementaires européens participant au comité de conciliation sur le **paquet télécom** a eu lieu le lundi 28 septembre. Les rapporteurs Malcom Harbour et Catherine Trautmann ont décidé de ne pas rouvrir le débat sur certaines dispositions extrêmement dangereuses, qui laissent aux opérateurs télécom la possibilité de bloquer ou de restreindre l'accès Internet de leurs abonnés, mettant ainsi gravement en danger la neutralité du Net en Europe⁴. Ce faisant, ils ont ignoré les millions de citoyens représentés par les 70 organisations non gouvernementales qui ont signé la **lettre ouverte "nous devons protéger la neutralité du Net en Europe"** (parmi lesquels ISOC Europe, Reporters Sans Frontières, the Free Software Foundation et de nombreuses associations de consommateurs dont l'UFC-Que choisir).

Malgré l'insistance du groupe Vert pour rediscuter les dispositions du rapport Harbour poussées par AT&T en seconde lecture, la décision a été prise par le Parlement de ne renégocier que l'**amendement 138**. Cet amendement, ultime rempart des libertés des citoyens, précise qu'« aucune restriction ne peut être imposée aux droits et libertés fondamentaux des utilisateurs finaux sans décision préalable des autorités judiciaires. ». Il est désormais l'unique point de désaccord entre le Parlement et le Conseil de l'UE, malgré son adoption à deux reprises par 88% des députés européens. Or, cet amendement protège également les citoyens contre des restrictions de leur accès au Net et serait ainsi un contrepoids efficace des dispositions anti-neutralité du Net du rapport Harbour.

Toutefois, le Conseil de l'UE a déjà totalement effacé l'amendement 138 en première lecture, et a tenté de le neutraliser en seconde lecture en enlevant la notion centrale de "*jugement préalable*". Durant les négociations finales, seule la rapporteure Catherine Trautmann sera en capacité de maintenir la position du Parlement européen face au Conseil.

« Dans nos sociétés, un libre accès à Internet est tellement important pour exercer sa liberté de communiquer que le bloquer ou le limiter ne devrait en aucun cas être décidé par une entreprise, ou même une autorité administrative. Seul un procès équitable, dont l'autorité judiciaire est le garant, peut assurer le respect des droits fondamentaux. Il revient désormais à Catherine Trautmann de s'assurer que l'amendement 138 protégera les citoyens européens contre d'arbitraires blocages ou limitations de l'accès au Net. », conclut Jérémie Zimmermann, co-fondateur et porte-parole de la Quadrature du Net.

1. Voir notre dossier de 23 pages sur la neutralité du Net: http://laquadrature.net/files/LaQuadratureduNet-DOSSIER_Protecting_Net_Neutrality_in_the_Telecoms_Package.pdf

2. Une analyse de cet amendement est disponible à l'adresse suivante: <https://www.laquadrature.net/en/telecoms-package-why-european-parliament-must-fight-for-amendment-138>

3. 3. Voir notre guide de la procédure de conciliation: <https://www.laquadrature.net/fr/paquet-telecom-se-preparer-pour-une-troisieme-lecture>

4. 4. Voir notre analyse des articles en question: <http://www.laquadrature.net/en/concerns-about-article-20-21-and-recital-26-of-the-telecoms-package>

—

> Article initialement publié sur la Quadrature du Net

1 ping

Les tweets qui mentionnent Paquet Télécom : Le Parlement européen saisira-t-il sa dernière chance de sauver les libertés ? | Owni.fr -- Topsy.com le 1 octobre 2009 - 18:43

[...] Ce billet était mentionné sur Twitter par Owni et monpetitponey. monpetitponey a dit: Paquet Télécom : Le Parlement européen saisira-t-il sa dernière ... – Owni: Paquet Télécom : Le Parlement europ.. <http://bit.ly/11XWsw> [...]

[WORDPRESS HASHCASH] The comment's server IP (208.74.66.43) doesn't match the comment's URL host IP (74.112.128.10) and so is spam.